AL/GAP
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-=====-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-=====-

DECRET

ANNEE 1967 - N° 370 /PR/MEN.

SOMMAIRE :
Nomination.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

AMPLIATIONS :
ORIGINAL 1
1
1
4
1
4
4
2
1
2
2
1
10
2
INTERESSE 1
DGR/ à 4 3
MINISTERES 11
4
1
1
CHANC. 1

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le décret n° 29/PR-SGG du 20 Janvier 1966, portant nomination de Monsieur MONDJANAGNI en qualité de Directeur de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey ;

VU l'arrêté n° 0035/MFPT /DP.2 portant interruption de services de Monsieur MONDJANAGNI ;

VU les nécessités de Service ;

SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur ADOTEVI Stanislas Spéro, Professeur Certifié de 2ème.classe, 3ème.échelon, remis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, est nommé Directeur de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (I.R.A.D.).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 21 OCTOBRE 1967

par le Président de la République,
le Ministre de l'Education Nationale,

Eugène BOCCO

P. le Président de la République absent,
le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité chargé de l'intérim

Colonel Philippe AHO.-

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et
du Plan,

Bertin BORNA